

## Commission Exceptionnelle BDDF

La Commission Exceptionnelle BDDF du 6 février 2018 a abordé **deux projets** : l'intégration de nouveaux métiers au **variable** de référence (lot 2) et des adaptations au dispositif d'accompagnement à la **mobilité** géographique.

### Projet lié au variable \*

Il fait suite au **lot 1** lancé en **2016** qui concernait **3.380 salariés** en relation directe avec la clientèle sur les marchés de la Banque Privée, de l'Entreprise et du Retail.

Le choix des métiers intégrés dans le **lot 2** est en lien avec le commerce et les nouveaux métiers du réseau. Il sera mis en place auprès de **1.200 salariés supplémentaires**.

Métiers intégrés au lot 2 du variable de référence

Retail	Banque privée	Entreprises
4 métiers dans les territoires ✓ Directeurs de territoire ✓ Responsables Animation ✓ Responsables Professionnels / TPE ✓ Responsables Support	Conseils en Banque Privée Grandes Relations	Chargés de Relation Clientèle Entreprise
3 Métiers en région ✓ Responsables particuliers ✓ Responsables Pro TPE ✓ Responsables appui retail	Responsables appui Banque Privée	

Le **principe** a été de définir **4 niveaux d'enjeux** sur les territoires, suivants les critères : PNB, potentiel de développement du territoire, dispositif et intensité concurrentielle.

Pour les salariés dont le variable de référence sera supérieur à l'actuel, la **mise à niveau** sera faite sur **2 ans**, comme pour le lot 1.

Pour les cas dont le variable de référence sera inférieur au niveau actuel, un maintien du package global de rémunération sera assuré. La différence sera intégrée dans le fixe et/ou par le biais d'un Top up.

**FO Banques BNP Paribas** a demandé qu'un **bilan** soit fait sur le **lot 1** lors de la commission BDDF du mois de juin.

\*La Direction a souhaité que les montants de référence par métier et les enjeux stratégiques ne soient pas communiqués à ce stade d'avancement du projet.

### Projet lié à la mobilité géographique

Il s'inscrit dans la **continuité** du dispositif mis en place en **2013**.

La Direction veut lancer en **mars 2018** une nouvelle plateforme d'accompagnement pour toutes les mobilités : « **My Home** ».

	Mobilité France	Opportunité	Fréquence Hebdo
<b>Pour Qui ?</b>	Collaborateurs mobiles sur au moins 7 régions et Niveau H dans le poste objet de la mobilité	Tout collaborateur qui saisit une opportunité de mobilité	Tout collaborateur qui fait le choix de ne pas déménager et prend un logement proche de son nouveau lieu de travail.
<b>Durée ?</b>	Pendant 5 ans renouvelable pour 3 ans supplémentaires sous conditions	Pendant 48 mois	Pendant 48 mois
<b>Ce qui ne change pas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prime de mobilité</li> <li>- Situation logement</li> <li>- Accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement</li> <li>- Déménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prime de mobilité</li> <li>- Accompagnement</li> </ul>
<b>Ce qui évolue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La sortie en amortissement sur 4 ans à l'échéance de la situation logement au lieu d'une sortie sans amortissement initialement prévue pour les situations réalisées depuis nov. 2013</li> <li>- La prise en charge du déménagement à la sortie de la situation logement sans nouvelle mobilité à hauteur de 5 000 €.</li> <li>- L'accompagnement à l'acquisition de la résidence principale par une prime de 10 000 € pour les collaborateurs qui ont déménagé à la demande de Banque au moins 5 fois en remplacement du dispositif actuel très peu utilisé</li> <li>- La suppression des Indemnités Compensatrices Taxe d'Habitation et Indemnités Spéciales Temporaires Compensatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'une prime d'1 an de salaire annuel brut avec un plafond de 30 K€ au lieu de 35 K€ avant éventuelles majorations*</li> <li>- Prime versée mensuellement uniquement avec possibilité d'avance de 12 mois</li> </ul> <p>* Les majorations de 10% par enfant fiscalement à charge ou 15% par enfant handicapé hors critère d'âge restent identiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports hebdomadaires et remboursements logement studio : amélioration du niveau d'indemnisation par une indemnisation au réel non chargée pour le collaborateur et la Banque</li> <li>- Ouvert à tous un appartement de 40 M<sup>2</sup> (studio ou F2)</li> </ul>
	- Primes versées en intégralité quel que soit le temps de travail du collaborateur		

Pour la Direction, ces nouvelles mesures seront très favorables aux salariés.

Pour **FO Banques BNP Paribas**, nous en doutons fortement.

N'hésitez pas à contacter vos élus **FO Banques BNP Paribas**, pour tout renseignement complémentaire.



Smartphone



Internet

Françoise ROUX - Jean-Marc RUELLE - Éric LEGER  
 32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA  
 Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05

Mail [paris\\_irp\\_delegation\\_nationale\\_force\\_ouvriere@bnpparibas.com](mailto:paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter